

Objet

Une barre à mine est un outil manuel utilisé pour briser ou retirer un élément, généralement de petite taille, trop dur pour utiliser une pelle (morceau de béton, racine,...) lorsque l'espace de travail est restreint ou lorsque la proximité d'ouvrage ne permet pas d'utiliser d'outils plus destructifs (brise-roche ou mini-pelle hydraulique).

Il en est de même pour la pioche manuelle.



Risques potentiels

Manuels, ces outils doivent être maniés avec force. Leur précision dépend de leur utilisateur et rien ne les empêche de glisser ou déraiper sur l'objet à briser.

De nombreux endommagements d'ouvrages (cf. ex ci-dessous) sont dus à l'utilisation de ces outils, soit que l'ouvrage était encore invisible ou masqué par l'objet à dégager, soit que la force de l'impact l'a fait pénétrer plus que souhaité, soit qu'un point dur a fait dévier l'outil en direction de l'ouvrage.



barre à mine / branchement plomb



barre à mine / canalisation PEHD gaz MPB



pioche / canalisation acier gaz HP

Recommandations

Pour les entreprises de TP

- Éviter d'utiliser la barre à mine ou la pioche au droit du tracé du réseau ou du branchement
- **Protéger les ouvrages découverts lors de l'utilisation de barre à mine ou pioche à proximité**
- Utiliser, lorsque cela est possible, **des techniques douces de terrassement** (exemples : pioche à air ou lance à air, camion aspirateur, barre à mine avec masse d'inertie)
- En cas de point dur dans le fuseau de l'ouvrage (nécessitant l'utilisation de barre à mine ou de pioche) :
 - réaliser un **point d'arrêt** avec la MOA
 - ne pas utiliser le côté pointu de l'outil et gratter le sol parallèlement à l'ouvrage

Pour les Maitrises d'Ouvrages

Lors de l'étude et de la préparation du travail :

- Analyser les **risques d'intervention** (cf. terre gelée)
- Étudier alors une **méthode de travail alternative**

A l'exception des prescriptions en rouge, il s'agit ici de recommandations génériques non exhaustives, qu'il appartient à l'entreprise de travaux d'adapter, le cas échéant, pour tenir compte de son analyse technique complémentaire préalable au chantier.